



AVIS DE COURSE

35^{ème} REGATE DES LILAS BLANCS

Samedi 31 août 2013 - dimanche 1er septembre 2013

Epreuve comptant pour :

Le Trophée Habitable 2013-CCI 22- Ports des Côtes d'Armor

Autorité Organisatrice : LOGUIVY CANOT CLUB

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 le règlement du trophée CCI-22 habitable 2013
- 1.6 en cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux [peuvent/doivent] être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux *en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5^e] catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation [côtière] de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.*
- 3.1.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité sauf si le bateau non modifié est présent dans le guide Osiris habitable 2013

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 DROITS A PAYER : 39 euros par bateau, puis 3 euros par équipiers.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

6. LES PARCOURS

- 6.1 Les parcours seront de type : [construits ou côtiers].
- 6.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

7. CLASSEMENT

- 7.1 [1] course devra être validée pour valider la compétition.
- 7.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 7.3 Flottes Les bateaux courant au handicap seront répartis en 6 flottes selon leur définition et leur groupe de handicap net :

Flotte 1 : « Grande Course » bateaux équipés régata dont le groupe HN est supérieur à 18.

Flotte 2 : « Course » bateaux équipés « régata » dont le groupe HN net est compris entre 10 et 20 inclus.

Flotte 3 : « Croisière » bateaux de croisière dont le groupe HN net est inférieur ou égal à 18.

Se référer au règlement 2013 du trophée habitable 2013- CCI 22 ports des Côtes d'Armor pour les flottes 1, 2 et 3.

Flotte 4 : « Rallye » et croiseurs non équipés régata ne concourant pas pour le trophée Habitable 2013 - CCI 22- ports des Côtes d'Armor si au moins 5 bateaux.

Flotte 5 : « Trimarans habitables » si au moins 5 bateaux

Flotte 6 : « vieux gréements » si au moins 5 bateaux

FFVoile - Commission Centrale d'Arbitrage

8. PROLOGUE

Le prologue du samedi n'est pas pris en compte pour la régates. Il s'agit d'un entraînement préparatoire à la régates pour lequel l'ensemble des équipiers et skippers doivent être en possession d'une licence annuelle ou temporaire 2013 et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Les bateaux courant avec à bord un(e) jeune équipier(e) de moins de 18 ans concourent pour « le trophée culottes courtes ».

Le trophée « minijupe » récompensera le vainqueur de la catégorie course.

9. EMARGEMENT

Pour le prologue et la régates les bateaux émargeront en se signalant par un passage à l'arrière du bateau comité à leur arrivée sur la zone de course. Le passage de la ligne d'arrivée servira d'émargement retour. Tout bateau ne répondant pas à cette demande pourra être pénalisé.

10 PROGRAMME

Vendredi 30 août à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer :

18h00 / 20h00 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course.

Samedi 31 août :

10h00 / 12h00 : Confirmation des inscriptions, remise des cagnards. (Caution 30 Euros) et remise des instructions de course à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer .

12h30 : Briefing

14h30 : A disposition du Comité pour le prologue devant Loguivy de la Mer.

19h15 : Remise du trophée du talon d'or par l'APOC

20h00 : Repas des équipages (14 €/P)

20h30 : Résultats du prologue et trophée Minijupe

Dimanche 1er septembre :

10h00 : A disposition du Comité de course à 10h.

18h30 : Résultats, Pot final à la salle des fêtes de Loguivy de la Mer

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Accueil gratuit au port de Lézardrieux 3 jours avant et deux jours après, pour une période d'accueil plus importante merci de prendre contact avec la capitainerie du port : 02 96 20 14 22

Remerciements au port de Lézardrieux

